

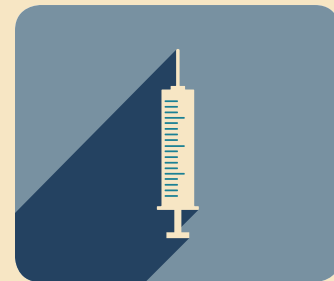
Le calendrier vaccinal recommande la vaccination de tous les professionnels de santé et de tous les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque contre la grippe, la rougeole, la coqueluche, voire la varicelle pour les adultes non immunisés.

Professionnels vaccinés patients et résidents mieux protégés !



Vaccination, tous concernés !

COQUELUCHE, GRIPPE, ROUGEOLE...



Vaccination altruiste...

En tant que professionnels, la vaccination vous protège des maladies auxquelles vous êtes quotidiennement exposés, mais votre vaccination protège aussi les patients, les personnes fragiles que vous côtoyez, personnes âgées, immunodéprimées, femmes, enceintes, jeunes enfants nourrissons... Comme l'hygiène des mains ou le port du masque quand c'est nécessaire, ayez le réflexe vaccination !



Des vaccinations recommandées pour les professionnels AU CONTACT DES PERSONNES FRAGILES

- **GRIPPE** : vaccination recommandée pour tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.
- **COQUELUCHE** : les rappels à faire à 25, 45 et 65 ans comportent la valence coqueluche.
- **ROUGEOLE** : les professionnels non vaccinés, sans antécédent de rougeole, doivent recevoir 2 doses de vaccin si ils sont nés depuis 1980, une dose si ils sont nés avant 1980.
- **VARICELLE** : vaccination recommandée pour les professionnels de santé et de la petite enfance sans antécédent de varicelle et dont la sérologie est négative.

Dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, la vaccination s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques infectieux élaborée, sous la responsabilité de l'employeur, par les équipes opérationnelles d'hygiène, le médecin du travail, le CHSCT...

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ars.bretagne.sante.fr
ou www.sante.gouv.fr